



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 8 mars 2022

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux. Le lien pour regarder la diffusion en direct des assemblées du conseil est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/85851173672?pwd=NnVzWWNlVFFlNnEyTGdhdkV4b1pwQT09>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 297 717 \$.
- 2 Rapports d'activités des membres du conseil :
 - 2.1 Le conseiller John Bradley (siège #1) a suivi la session de formation à l'éthique des conseillers municipaux. Le CCU a étudié 5 demandes d'approbation de constructions ou modifications à des bâtiments déjà existants. Il a participé à une rencontre de travail au sujet du futur développement résidentiel. Le problème majeur à l'avancement de ce dossier est la question des points d'entrée sur le territoire concerné. Plusieurs idées ont été émises et sont à l'étude. Par ailleurs, il n'y a eu aucune nouvelle négociation avec les promoteurs du développement. Dans le dossier des égouts des secteurs de l'Anse et des Terrasses, il a pris des informations sur les subventions éventuelles mais aucune évolution à court ou à moyen terme n'est annoncée et le dossier demeure inactif.
 - 2.2 Le conseiller Maurice Rolland (siège #6) a dû consacrer tout le mois à des urgences externes.
 - 2.3 La conseillère Annie Houle (siège #3), en collaboration avec Patricia Saint-Laurent (siège #2), a procédé à une rencontre avec les représentants d'une dizaine d'organismes de la communauté pour mettre en commun les objectifs et activités

de chacun et présenter les services que la municipalité met à leur disposition pour faciliter leurs activités. Elle a en outre suivi deux formations (une sur le code d'éthique des élus municipaux et l'autre sur la gestion des OBNL). La Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit l'organisation de deux conférences et d'une visite de jardins pour l'année 2022. Elle incite les citoyens à s'abonner au webzine « Contre-courant » (<https://lecontrecourant.ca/>) afin d'en recevoir les infolettres (<http://lecontrecourant.ca/contre-courriel/>).

- 2.4 La conseillère Patricia Saint-Laurent (siège #2) énonce les points suivants :
- 2.4.1 Le projet de piste de ski de fond est reporté à l'année prochaine. Elle dispose d'une liste de bénévoles disponibles.
 - 2.4.2 Elle déplore qu'à cause de la tempête de neige et du grand froid qui ont sévi le vendredi 25 février dernier, la fête « Plaisirs d'hiver » n'a pas eu le succès escompté malgré le haut niveau des préparatifs.
 - 2.4.3 Une rencontre du CCL a été très satisfaisante de même que sa participation à une réunion du CCE.
- 2.5 Après avoir souligné la journée de la Femme, le conseiller Réal Déry (siège #4) annonce que le projet de transport hebdomadaire gratuit vers Beloeil est en bonne voie de réalisation : les fonds nécessaires sont en place et des informations pertinentes seront disponibles en avril.
- 2.6 Marie-Claude Racine (conseillère titulaire du siège #5)
- 2.6.1 Rapporte qu'elle a participé à une rencontre au sujet d'un projet environnemental collectif organisé pour souligner le 75^e anniversaire de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire. Plus d'informations suivront en temps et lieu.
 - 2.6.2 Afin de se présenter et de définir son rôle, elle a participé à la rencontre des organismes et du CCL.
 - 2.6.3 Elle a suivi deux sessions de formation (éthique des élus et sécurité civile).
 - 2.6.4 Elle annonce que désormais, plutôt que d'envoyer par la poste la pochette d'information aux nouveaux résidents, les conseillers de proximité la leur remettront en mains propres.
 - 2.6.5 Du côté du CCE, on a abordé le sujet du « mois de mai sans tondeuse »,
 - 2.6.6 Le CCE verra à se procurer des pousses d'arbres à distribuer gratuitement vers la mi-mai en même temps que l'échange de vivaces organisé par la SHSMRS,
 - 2.6.7 Il y aura probablement une « Fête de l'eau » au début du mois de juin.

2.6.8 Le CCE continue la révision de la Politique environnementale de la municipalité.

2.6.9 Plusieurs citoyens ont demandé s'il serait possible d'avoir ici un dépôt pour le verre usagé. Étant donné la complexité de la gestion d'un tel service, la municipalité continuera à utiliser le service régional offert par la MRC.

2.7 Rapport d'activités du Maire

2.7.1 Le Maire a rencontré le député fédéral Xavier Barsalou-Duval au sujet du projet de réglementation de la vitesse sur la rivière. Le projet de règlement a été accepté par les quatre municipalités concernées et a été transmis à Transport Canada pour étude et adoption officielle.

2.7.2 Au conseil de la MRC, une planification stratégique pour les années 2020 – 2025 avait été préparée mais puisque 60% des élus qui avaient participé à sa rédaction ne sont plus en place depuis le mois de novembre dernier, le Maire a suggéré d'en préparer un nouveau pour le mandat actuel des élus. Le document traitera des trois volets de la mission des MRC (aménagement du territoire, gestion des cours d'eau et environnement, développement économique). On analysera la réglementation actuelle pour en éliminer les défauts et la mettre à jour.

2.7.3 La période de réponse au sondage municipal en vue de la planification stratégique 2021-2025 s'achève le vendredi 11 mars. Les élus prendront connaissance des suggestions des citoyens et comptent en présenter une synthèse lors de l'assemblée du conseil municipal du 12 avril.

2.7.4 Le Maire déplore l'incendie qui a complètement détruit une résidence de la rue Archambault lundi dernier et mis « à la rue » quatre personnes. Il souligne la solidarité citoyenne des Saint-Marcois qui a permis d'amasser la somme de plus de 11 000 \$ pour permettre aux sinistrés de s'organiser en attendant les prestations d'assurance.

2.7.5 Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la municipalité enverra un message aux citoyens pour vérifier les possibilités d'accueillir ou aider des ukrainiens à s'installer chez nous.

3 Les membres du conseil approuvent quatre projets d'agrandissement ou de construction de résidences unifamiliales.

4 La Municipalité renouvelle pour l'année 2022 son entente avec l'ARTM pour l'offre d'un service de transport adapté au coût de 44 717 \$.

5 En prévision du « Grand défi Pierre Lavoie » qui doit traverser notre municipalité le samedi 11 juin prochain, le conseil municipal accorde toutes les autorisations nécessaires (fermeture de rues, fourniture de bénévoles, service de sécurité, publicité, survol du territoire par des drones). Une bourse de 10 000 \$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes.

6 Devant la difficulté de recruter des animateurs pour le camp de jour, la Municipalité aura recours aux services de Camps AES, une division de GVL Inc. (Gestion Vincent Limoges inc.), pour gérer le camp de jour 2022. Cette entreprise s'occupe de fournir les moniteurs en accordant la priorité aux résidents de la municipalité qui voudront jouer ce rôle. Le camp de jour, d'une durée de 8 semaines, débutera le 27 juin pour prendre fin le 19 août.

7 QUESTIONS DES CITOYENS

7.1 Un citoyen présent émet l'opinion que la collecte des matières compostables est, selon lui, trop fréquente et est responsable d'un gaspillage d'argent et d'une grande pollution due au camionnage. Le Maire répond que l'obligation de procéder à la cueillette des matières compostables est imposée aux MRC par le gouvernement pour éviter l'émission de méthane dans l'atmosphère et de remplir les sites d'enfouissement. Les détails organisationnels de la cueillette sont la responsabilité de la MRC. Il s'engage à soumettre au prochain conseil de la MRC le problème soulevé par le citoyen. Le CCE pourrait, de son côté, se pencher sur la question. Quelqu'un cite l'initiative de la municipalité de Beaconsfield qui utilise avec succès le principe de la tarification des matières résiduelles.

7.2 Un citoyen pose une question relative à la pertinence de construire un ascenseur pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux installations municipales. On lui répond en substance ce qui suit :

7.2.1 Ce projet a été conçu dans le cadre de MADA;

7.2.2 Il bénéficie d'une subvention de 100 000 \$;

7.2.3 L'unique rampe actuelle est exposée aux intempéries (pluie, neige, verglas, etc.);

7.2.4 Elle est inadéquate pour les nouveaux triporteurs;

7.2.5 Elle exige beaucoup de force physique de la part des utilisateurs (qui sont de plus en plus vieillissants);

7.2.6 La reconstruire de façon adéquate coûterait extrêmement cher d'autant plus qu'il faudrait préalablement procéder à la démolition de la rampe actuelle, ce qui coûterait très cher aussi.

7.2.7 L'ascenseur projeté donnera accès aux deux niveaux de l'édifice municipal alors que la rampe actuelle ne donne accès qu'à l'étage des bureaux et de la salle municipale.

7.3 Une discussion s'amorce ensuite sur les conditions d'utilisation de la TECQ qui est un revenu que la municipalité reçoit du gouvernement et qui doit être appliqué en priorité à des travaux d'infrastructures. Devant la complexité de la gestion de telles sources de revenus et la disparité des sources dont dispose la municipalité, un citoyen demande s'il ne serait pas utile de préparer un document facile à comprendre qui les décrirait de façon simple et illustrée. Le Maire répond qu'il se penchera sur la question avec l'aide de la Directrice générale.

Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CABVR:	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE:	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des affaires municipales et de l'habitation
MTQ :	Ministère du transport du Québec
OBNL (ou OSBL) :	Organismes à but non lucratif
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRIMADA :	Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec
UMQ :	Union des municipalités du Québec